



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

rythmes scolaires

Question écrite n° 6498

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les rythmes scolaires. À l'occasion de la rentrée scolaire 2007-2008, le Gouvernement a annoncé le lancement d'une réflexion sur la suppression des cours le samedi. L'organisation des cours le samedi, qui concerne aujourd'hui 63 % des élèves scolarisés, pose de nombreux problèmes aux parents. Ces derniers subissent en effet des week-ends tronqués, sont obligés de prévoir des modes de garde pour les mercredis non travaillés, voire pour les parents séparés d'organiser les gardes en fonction du calendrier scolaire. En outre, les élèves disposeront d'un temps de repos hebdomadaire plus important et correspondant à celui de leurs parents. Il lui demande de préciser les modalités d'expérimentation des nouveaux rythmes scolaires et le calendrier de sa généralisation.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale a décidé que la suppression des cours le samedi matin sera effective dans le premier degré à la rentrée 2008. Cette suppression vise à faire de la fin de semaine le « temps de la famille », laissant aux enfants deux jours pleins de repos hebdomadaire correspondant souvent à ceux de leurs parents. Lorsque ceux-ci sont séparés, le partage équitable du temps consacré à chacun d'eux lors des week-ends sera facilité. Cette mesure va permettre aussi de lutter contre l'échec scolaire. Le ministre de l'éducation nationale a en effet décidé de consacrer les deux heures libérées aux 15 % des élèves en grande difficulté. Dès la rentrée 2008, la nouvelle organisation du temps scolaire s'articulera soit autour de la semaine de quatre jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi), soit en tenant compte des situations locales, sur quatre jours et demi avec des journées plus courtes en organisant, le cas échéant, des cours le mercredi matin.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6498

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6065

Réponse publiée le : 4 mars 2008, page 1853